notice sur la défense d'éléphant fossile, trouvé à Morges

Autor(en): **La Harpe, P. de**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletins des séances de la Société Vaudoise des Sciences Naturelles**

Band (Jahr): **5 (1856-1858)**

Heft 41

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-284122

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

NOTICE SUR LA DÉFENSE D'ÉLÉPHANT FOSSILE, TROUVÉE A MORGES.

De Mr **Ph. Delaharpe**, docteur.

(Séance du 1er juillet 1857.)

La défense de mammouth, *Elephas primigenius*, Blum., dont on a annoncé la découverte dans la dernière séance, à Yverdon, est une pièce précieuse à ajouter à celles que nous possédions déjà de cet ancien habitant de nos contrées.

Le cône diluvien du Boiron, dans lequel elle a été trouvée, a fait l'objet de plusieurs communications de Mr le prof. Morlot [1]. Dans la séance du 3 juin dernier, ce géologue a exposé en détail la conformation de la seconde terrasse. (Voyez p. 280.)

La défense dont il s'agit a été mise au jour par les travaux en tranchée de la voie ferrée; elle a été trouvée dans les couches de gravier roulé, inclinées au S.-E. qui forment la partie moyenne de cette terrasse. Elle gisait dans une position inclinée parallèle aux couches, à $6^m,35$ de profondeur, et à 23 mètres au-dessus du niveau moyen du lac Léman, soit 398 mètres au-dessus de la mer.

Cette défense appartient au côté gauche. Elle est conservée presque dans son entier. Mesurée sur sa grande courbure elle a une longueur de $1^m,26$; elle est fortement recourbée et forme un arc de cercle presque géométrique, dont la corde a une longueur de $0^m,88$ et le rayon tiré du centre supposé à la petite courbure serait de $0^m,55$. A sa racine la dent est creusée de la profonde cavité conique qui recevait le noyau pulpeux. A l'extrémité postérieure, cette cavité n'a laissé à l'émail qu'une épaisseur de $0^m,01$ environ d'épaisseur. En cet endroit la racine offre une section elliptique, dont la circonférence mesure $0^m,42$ et le petit diamètre $0^m,13$.

A l'extrémité antérieure la dent présente un cône allongé, formé par l'usure qui a entamé les couches d'émail, et tronqué par le fait qu'un fragment long de $0^m,15$ s'en est détaché et s'est perdu au moment où le fossile a été découvert. Au point où elle est brisée cette extrémité a $0^m,23$ de circonférence.

Dans notre canton le mammouth ne s'est encore rencontré que dans le bassin du Léman, et seulement, à ce qu'il paraît, dans les cônes de déjection des torrents et par conséquent à une petite distance du lac. Tout ce que nous possédons de cet animal se résume aux pièces suivantes:

1° Deux quatrièmes molaires de la mâchoire supérieure, l'une de droite, l'autre de gauche, accompagnées d'un fragment de l'os maxillaire supérieur gauche. Ces dents parfaitement conservées présentent 12 lames d'émail qui toutes ont été entamées par la masti-

[1] Voir *Bulletin*, tome III, p. 255; tome IV, p. 60.

cation. Elles ont été trouvées à la Chiésaz, près Vevey, en 1849, et font partie de la collection de Mr Rod. Blanchet[1].

2° Une sixième molaire inférieure en partie brisée, trouvée dans une vigne près de Lutry, il y a plusieurs années.

3° Une cinquième molaire inférieure droite, trouvée en 1853, dans le cône diluvien du Boiron[2].

4° La défense découverte il y a peu de jours.

Cette dent et la précédente ont été trouvées dans les mêmes couches, sur deux points séparés seulement par une distance de 300 mètres au plus. Rien n'empêcherait de supposer qu'elles proviennent du même individu.

Les trois dernières dents appartiennent aux collections du musée cantonal.

FAITS RECUEILLIS A L'OCCASION DE L'APPROFONDISSEMENT DU PUITS DE LA SOURCE THERMALE DE LAVEY, DANS L'HIVER 1856-1857.

Par MM. **Cossy**, docteur-médecin aux eaux de Lavey,
et **Collomb**, directeur des mines de Bex.

(Rédaction du docteur J. DELAHARPE.)

(Séance du 17 juin 1857.)

Depuis quelques années les fermiers et le médecin de l'établissement thermal de Lavey réclamaient de l'Etat de Vaud l'exécution de travaux destinés à assurer plus complétement l'encaissement de la source qu'ils exploitaient. Ils attribuaient à la vétusté des encaissements en bois établis par les soins de M. de Charpentier, la diminution notable de quantité et de chaleur observée à la source. Les premiers travaux établis, 25 ans auparavant, dans le lit même du Rhône, avaient été poussés peu profondément (20 et quelques pieds), et pouvaient être en bonne partie détériorés. On espérait d'ailleurs qu'en poussant un puits jusqu'au roc même d'où devait jaillir la source, sa permanence serait bien plus assurée, son volume et sa température plus considérables. L'éloignement actuel des eaux du Rhône, repoussées graduellement par les digues successivement élevées, permettait d'atteindre ce but plus aisément qu'on ne pouvait le faire lorsqu'il fallait travailler sous les eaux même du fleuve.

Après un mûr examen l'Etat se décida à entreprendre, durant les basses eaux, les travaux demandés, et nomma pour les diriger une Commission composée du préfet du district d'Aigle et de MM. Marguet, père, ingénieur des ponts et chaussées, Collomb, directeur des mines et salines de Bex, et Cossy, docteur-médecin à l'établissement thermal de Lavey.

[1] Voir *Bulletin*, tome III, p. 25; tome IV, p. 56.
[2] Voir *Bulletin*, tome III, p. 255.